

Valorisation des sols « A-B » au Québec

Écoblanchiment et grand gaspillage des ressources



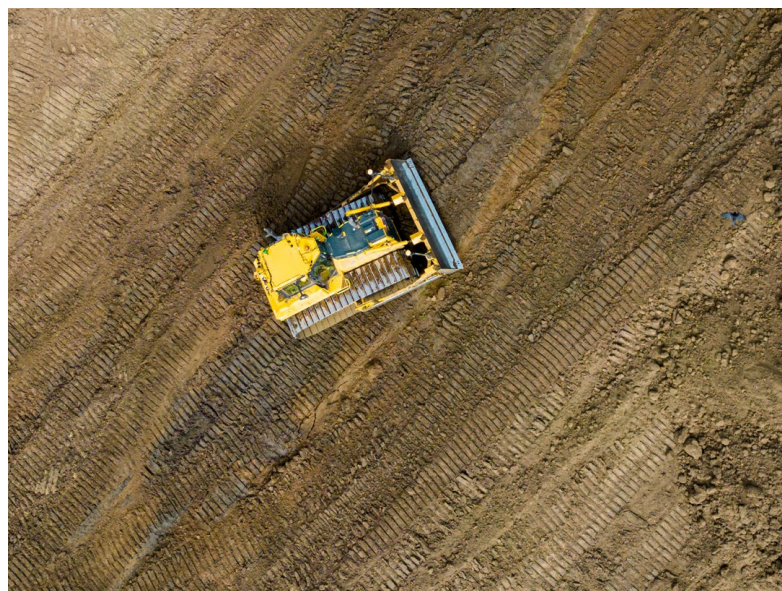
PAR JONATHAN RÉMILLARD, ing., M. Ing.
Directeur technique – Environnement,
Solmatech inc.

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés* (RCTSCE), le Québec fait face à une problématique environnementale majeure : la quasi-totalité des sols faiblement contaminés, pourtant souvent réutilisables, termine à l'enfouissement. Cette situation entraîne un gaspillage massif de ressources naturelles et une hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Avant le RCTSCE, certains projets de construction parvenaient à réutiliser des sols faiblement contaminés (« A-B »), mais cette pratique est devenue quasi inexistante, puisque les obstacles réglementaires et administratifs rendent la valorisation de ces sols plus complexe et plus coûteuse que l'utilisation de matériaux neufs.

Conséquence : la valorisation des sols « A-B » consiste maintenant à remblayer des carrières ou des sablières en y remplaçant les matériaux neufs qui y ont été extraits, une forme d'enfouissement, d'où l'écoblanchiment. Cette valorisation ne réduit pas l'impact environnemental, car elle ne favorise pas la réutilisation sur les chantiers, là où les besoins sont criants – elle accélère plutôt la dégradation de l'environnement.

Il ne s'agit pas d'un problème nouveau. Plusieurs mémoires sonnant l'alarme sont régulièrement transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) par les professionnels du domaine, notamment par Réseau Environnement et l'Association des firmes de génie-conseil. Les grandes lignes sont essentiellement toujours les mêmes : encourager la valorisation et la réutilisation des sols « A-B » (comme des banques de sols prêts à être valorisés); prévoir des incitatifs économiques à la réutilisation et à la valorisation des sols « A-B » (une redevance sur les matériaux neufs plutôt que sur les sols contaminés, ou récompenser la réutilisation des sols « A-B »); et, surtout, assouplir les contraintes réglementaires, les mesures de contrôle et l'encadrement administratif dans les options de gestion des sols « A-B ».



Des données plus qu'alarmantes

Une analyse des informations extraites du compte de Solmatech sur Traces Québec révèle que, sur une période de trois ans, sur près d'un million de tonnes métriques de sols « A-B » transportés, aucune n'a été réutilisée sur un autre projet de construction (figure 1).

Afin de mesurer l'impact environnemental de ces mouvements de sols, une modélisation des émissions de GES générées par ce cycle a été réalisée – en partenariat avec la firme NEL-i –, du départ du chantier au retour avec des matériaux neufs, incluant leur extraction. En résumé, ce cycle aurait généré plus de 13 958 tonnes d'équivalent CO₂, ce qui équivaut à la consommation de plus de 5 millions de litres de diesel, soit deux piscines olympiques de carburant! Considérant que les chantiers de construction génèrent chaque année des millions de tonnes de sols excavés, il y a de quoi s'alarmer.

Le chemin de croix de la valorisation des sols « A-B »

L'article 4 du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* constitue le principal obstacle à la valorisation des sols « A-B », car il interdit de déposer des sols contaminés sur des sols moins contaminés ou propres. Bien que cette règle idéologique vise à protéger l'environnement, elle est devenue problématique dans le contexte actuel de crise climatique où la réutilisation des ressources est essentielle.

La plus récente refonte réglementaire du MELCCFP propose un certain allègement (l'application « paramètre par paramètre » serait remplacée par une approche « famille par famille », mais dans des conditions très restrictives). Toutefois, cette mesure reste complexe et soulève des interrogations sur son efficacité environnementale, alors que l'industrie réclame depuis longtemps une gestion par classe de contamination, tout simplement. Plusieurs questions restent sans réponse :

- En quoi cette nouvelle interprétation « famille par famille » protège-t-elle l'environnement si les sols sont – sur le plan toxicologique – acceptables selon leur classification de toute façon ?
- En quoi valoriser des sols « A-B » sur des sols « < A » est-il si négatif sur un projet de construction en milieu urbain ? À une époque où le recyclage est quelque chose d'acquis dans plusieurs domaines, pourquoi le MELCCFP ne va-t-il pas en ce sens pour les sols ?

Plusieurs municipalités souhaitent créer des centres pour consolider et redistribuer des sols faiblement contaminés, mais les contraintes sont si nombreuses que les volumes doivent être démesurés pour espérer atteindre un seuil de rentabilité, bien au-delà des quantités moyennes gérées par projet.

Et du côté des entrepreneurs ? Ils privilégient les matériaux neufs à faible coût et livrés en chantier sans contraintes. Pour que la valorisation des sols contaminés fonctionne, elle doit pouvoir rivaliser avec tous les avantages des matériaux neufs (par exemple, les sols doivent être réutilisés en chantier dès leur arrivée et sans casse-tête).

Une simple simulation de gestion de 1 000 tonnes de sols « A-B » (excavation d'une intersection d'artères commerciales qui ne permet pas de stockage temporaire) montre qu'en valorisant localement des sols « A-B » (plutôt que de les enfouir), on pourrait déjà réduire les coûts de 50 % et les émissions de GES

« Pour atteindre ses propres cibles climatiques, le Ministère doit revoir sa réglementation sur la gestion des sols contaminés. Les solutions existent, les données sont claires et l'industrie est prête à collaborer. »

de 75 % avec des allègements réglementaires bien encadrés, comme le propose l'industrie. C'est assurément l'environnement qui en ressortirait gagnant.

Un futur sombre

Malheureusement, plutôt que de faciliter la réutilisation, le MELCCFP songe à resserrer encore plus les règles de gestion des sols, notamment en imposant une traçabilité des sols propres issus de sites contaminés et des sols à fortes teneurs naturelles en métaux. Cette approche, si elle se concrétise, va aggraver la lourdeur administrative, décourager la valorisation des sols propres issus des chantiers et continuer d'aggraver les coûts des projets d'infrastructure. Si vous pensiez qu'un million de dollars étaient dispendieux pour remplacer un feu de circulation, vous n'avez encore rien vu !

Le Québec est sur une mauvaise voie. Une partie du MELCCFP semble avoir oublié que la lutte aux changements climatiques fait partie de son sigle. Est-ce qu'elle doit subir le même sort que le développement durable et être exclue de sa raison d'être ? Pour atteindre ses propres cibles climatiques, le Ministère doit revoir sa réglementation sur la gestion des sols contaminés. Les solutions existent, les données sont claires et l'industrie est prête à collaborer. Il est temps que le gouvernement écoute et agisse pour protéger l'environnement qu'il nous reste. ●

FIGURE 1

Statistiques des transports de sols « A-B » supervisés par Solmatech, du 10 novembre 2021 au 27 février 2025

